Données au 30/09/2025





La confiance, ça se mérite

SCPI Rivoli Avenir Patrimoine

SCPI de bureaux à capital variable

Avertissement : Ce document non contractuel ne constitue pas un conseil en investissement / Risque de perte en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection du capital, des revenus et de la liquidité / L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement / La distribution n'est pas garantie / Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Chiffres clés* au 30/09/2025



Distribution⁽¹⁾par part trimestrielle 2,50 € T1 / 2,50 € T2 / 2,50 € T3



Taux d'Occupation Financier 86.59 %



Prix de souscription : 228,00 € par part Prix de retrait : 209,78 € par part

Capitalisation: 2927 M€



Nombre d'immeubles 186 Surface du patrimoine 614 506 m²



Note ESG⁽²⁾ au 31/12/2024 **49/100**



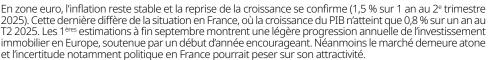


*Source : Amundi Immobilier. (1) Avant prélèvement d'impôts sur revenus financiers.

(2) Environnement, Social et Gouvernance.

Edito

Chers Associés,





Par ailleurs, l'activité des marchés locatifs des bureaux en Ile-de-France a reculé au T3 2025, portant la vacance à plus de 10 %, cependant certains segments comme Paris Centre Ouest (nord-ouest de Paris) restent plus résilients, autour de 6 %.

Au 3° trimestre 2025, Rivoli Avenir Patrimoine affiche un taux d'occupation financier (TOF) de 86,59 % contre 86,94 % au second trimestre. Au cours de ce trimestre, votre SCPI a signé de nouveaux baux représentant 7,0 M€ de loyers annuels , équivalents aux loyers annuels des locaux libérés (7 M€).

Ci-après deux exemples pour illustrer l'activité locative sur les surfaces de bureaux : la prise à bail sur l'immeuble sis au 10 boulevard des Frères Voisin à Issy-les-Moulineaux auprès d'un preneur dans l'audiovisuel déjà implanté dans le secteur et le renouvellement de bail sur l'immeuble sis au 2-8 rue Ancèlle à Neuilly sur Seine auprès d'un cabinet d'avocats, et enfin, le maintien d'un locataire sur l'immeuble au 9-11 allée de l'Arche à La Défense avec réduction de surfaces. Grâce à la qualité de vos immeubles et de leurs emplacements, dans un contexte où les locataires réduisent leur surface et demandent des mesures d'accompagnement plus importantes qu'auparavant, le taux d'occupation de votre SCPI se maintient.



Colisée Marceau à Issy les Moulineaux (92) : Prise à bail par un acteur majeur de l'audiovisuel

Depuis le 1^{er} septembre 2025, les équipes ont emménagé dans ces nouveaux locaux au sein du Bâtiment A (R+7) de l'immeuble du Colisée Marceau sis au 10 Boulevard des Frères Voisin – Issy les Moulineaux. Ces locaux constituent désormais leur siège social et réunissent l'ensemble des équipes franciliennes et leurs studios de production.

Chiffres et dates clé :

- Prise d'effet du bail : 1er septembre 2025
- Durée ferme du bail : 9 ans et six mois
- Surface locative: 8 836 m²
- Loyer annuel : 3 970 465 € HT (actif détenu à 44,60 % par Rivoli Avenir Patrimoine).





2/4 rue Ancelle à Neuilly-sur-seine (92) : Renouvellement du bail d'un cabinet d'avocat

Etant mono-locataire de l'immeuble depuis le 1er septembre 2014 jusqu'au 31 août 2026, ce locataire a souhaité renouveler son bail par anticipation. Ce renouvellement a pris effet au 1er septembre 2025 selon les modalités suivantes :

- Prise d'effet du renouvellement : 1er septembre 2025
- Durée ferme du bail : 9 ans
- Surface locative : 17 226 m²
- Loyer annuel: 10 648 701 € HT (actif détenu à 12 % par Rivoli Avenir Patrimoine).



Concernant les transactions, votre SCPI a signé le 29 juillet 2025 une promesse de vente d'un actif de "Commerce" situé à Chelles présentant un taux d'occupation de 53 %, la vente de cet actif est prévue avant la fin de l'année.

Au 30 septembre 2025, Rivoli Avenir Patrimoine enregistre 4,36 % de sa capitalisation de parts en attente de retrait. Enfin, la distribution de ce 3° trimestre s'établit à 2,50 € par part, identique à celle réalisée sur la même période en 2024.

Bien cordialement,

L'Equipe SCPI

Source : Amundi Immobilier, Amundi Institute, brokers, Immostat (2025 T3)

Marché des parts du 3° trimestre 2025





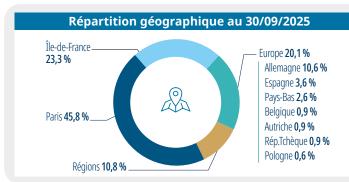
La SCPI a constitué un fonds de remboursement, issu du produit de cessions d'actifs, d'un montant de 30 M€. Ce fonds a été utilisé à hauteur de 19,1 M€.

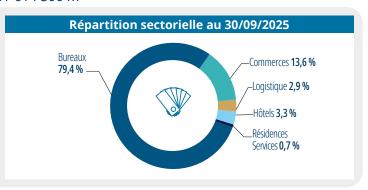




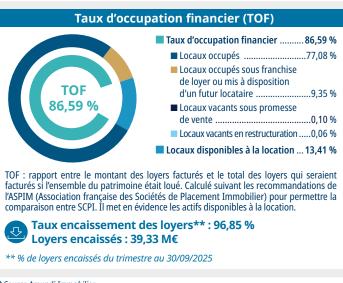
Le patrimoine immobilier de la SCPI*

186 immeubles / 614 506 m²





Activité locative du 3° trimestre 2025*



Situation Locative				
cations	Principales locations			
baux signés	48	10 boulevard des Frères Voisin - 92130 Issy-les-Moulineaux (via Ergamundi) - 3 941 m² de bureaux - Baux de 9 ans		
168	848 m ²	2-8 rue Ancelle - 92200 Neuilly-sur-Seine (via la SCI MPA) - 2 067 m² de bureaux - Baux de 9 ans		
el HT 70)64 K€	38 quai Georges Gorse - 92100 Boulogne-Billancourt - 2 624 m² de commerce - Baux de 10 ans		
pérations		Principales libérations		
libérations	43	9-11 Allée de l'Arche - 9 2400 Courbevoie (via la SCI Seo) - 4 045 m² de bureaux		
12 (606 m ²	210rue Marceau - 92130 Issy-les-Moulineaux (en indivision) - 3706m^2 de bureaux		
elHT 70	91 K€	45 rue des Vinaigriers - 75010 Paris - 1 573 m² de bureaux		
HHT 70	91 K€	45 rue des Vinaigriers - 75010 Paris - 1573 m² de bureaux		

Distribution par part du 3e trimestre 2025(1)

Dividende brut = Dividende avant impôt sur revenus financiers + Intégration des Impôts payés par la SCPI pour le compte de l'associé • Impôt payé sur la plus-value des cessions d'actifs ⁽³⁾ • Impôt payé sur les revenus locatifs provenant des actifs situés à l'étranger • Impôt payé sur les revenus financiers en France ⁽⁴⁾	= (A) + (B) (A) (B) = (1) + (2) (1) (2) (3)	2,54 € 2,50 € 0,04 € 0,00 € 0,04 €
Dividende versé après impôt sur revenus financiers (4) Montant des revenus financiers Date de versement du dividende	©=A -(3)	2,43 € <i>0,25</i> € 20/10
Dividende brut - acompte - dont revenus récurrents en % - dont revenus non récurrents ⁽²⁾ en % - dont impôts payés par la SCPI pour le compte de l'associé ⁽⁵⁾ en %		2,54 € 87,40 % 11,03 % 1,57 %

Rivoli Avenir Patrimoine: Visa AMF SCPI n°12-18 du 24/07/2012, n° 17-13 du 05/05/2017,

Amundi Immobilier: 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 -France / Site internet : www.amundi-immobilier.com / Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris / Société de Gestion de Portefeuille

agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n°GP 07000033.

n°18-26 du 28/09/2018 et n° 20-02 du 24 janvier 2020.

Conception graphique Art'6 - Crédit photo: MyPhotoAgency.

- (1) Source Amundi Immobilier.
- ⁽²⁾ La distribution non récurrente comprend la distribution de plus-values de cessions d'immeubles et la fiscalité sur les plus-values de cessions d'immeubles payée par la SCPI pour le compte de l'associé ainsi que le recours au report à
- ⁽³⁾ En cas de vente d'un immeuble par la SCPI, les associés sont redevables de l'éventuel impôt sur la plus-value. Pour les associés personnes physiques ou morales non assujetties à l'impôt sur les sociétés, l'impôt est prélevé directement par le notaire, lors de la vente de l'immeuble, la fiscalité est payée directement par la SCPI pour le compte de l'associé. Pour les associés qui ne sont pas, en tout ou partie, assujettis à cet impôt en raison de leur statut fiscal, une distribution de régularisation est réalisée.
- ⁽⁴⁾ S'agissant des associés personnes physiques résidentes en France, ces revenus financiers sont soumis au prélèvement forfaitaire de 30 % : imposition à l'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % (sauf cas de dispense justifié) et prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Le montant mentionné est un montant moyen calculé pour une part en jouissance sur la période. Ces retenues à la source viennent en déduction du montant distribué par la SCPI. Ces chiffres peuvent varier selon la situation fiscale et les conditions d'imposition à l'étranger des dividendes perçus par
- (5) Impôts payés sur les plus-values des cessions d'actifs et sur les revenus locatifs provenant des actifs situés à l'étranger (n'intègre pas les impôts payés sur les revenus financiers en France). Quant à l'imposition des dividendes éventuels perçus de l'étranger, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.



Votre site : <u>amundi-immobilier.com</u>

Votre espace privé : espace-prive.amundi-immobilier.com

Nous contacter



associe-amundi-immobilier@amundi.com



04 90 87 96 28 lundi-vendredi (09h00-16h45)



Amundi Immobilier - Gestion des associés TSA 56003/26906 VALENCE Cedex



Fortuny

^{*}Source Amundi Immobilier

^{*} Source Amundi Immobilier